

Délibération n°2021-02-08b

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande d'aide financière à l'ADEME pour le recrutement d'un chargé de mission Mobilité

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	78
Pouvoirs	14
Votants	92

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 23 mars 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Stéphane Brindel est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :


Anne-Marie Aubessard	à	Jean-Pierre Saugeras	Tony Calla	à	Christophe Arfeuillère
Sandra Delibit	à	Mady Junisson	Guy Faugeron	à	Pierre Chevalier
Yoann Fiancette	à	Pierrick Cronnier	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon	Michel Lacrocq	à	Alain Fonfrede
Nathalie Le Gall	à	Franck Rebuzzi	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jacques Sénéjoux	à	Bernard Gaertner			

- Élus excusés :

Bauvy Claude ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (*représenté*) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-02-08b



Envoyé en préfecture le 09/04/2021
 Reçu en préfecture le 09/04/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210330-2021020822-DE

Le président explique que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019, vient réformer le paysage réglementaire des transports et de la mobilité. La philosophie de la LOM est de placer les usagers au cœur des systèmes de mobilité en leur proposant des solutions de déplacement en cohérence avec leurs attentes et besoins.

La délibération 2021-02-08a du 30 mars 2021 a approuvé l'intégration aux statuts de Haute Corrèze Communauté de la compétence d'organisation de la mobilité.

La pleine application de cette nouvelle compétence nécessite le développement d'une ingénierie interne au travers d'un recrutement à venir d'un chargé de mission mobilité.

Dans ce cadre il est proposé de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Environnement et de Maitrise de l'Energie sur la base forfaitaire de 30 000 € par an sur 3 ans pour le recrutement.

Après en avoir délibéré favorablement à raison de 27 abstentions, 3 voix contre et 62 voix pour, le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** d'appuyer la demande d'aide au recrutement auprès de l'ADEME.
- **AUTORISE** le Président à adopter et signer toute décisions, actes, lettres nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité	
Votants	92
Pour	62
Contre	3
Abstention	27

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 30 mars 2021

Le président,
Pierre Chevalier

